

**REGLEMENT « GRAND JEU EURO – PHASE 1 – CHEZ CARREFOUR »
JEU AVEC OBLIGATION D’ACHAT PAR TIRAGE AU SORT**

Art 1 : Coca-Cola European Partners France (ci-après la « Société organisatrice »), SAS au capital de 267.279.033 € dont le siège social se trouve au 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « Grand Jeu Euro – Phase 1 – chez Carrefour » (ci-après le « Jeu »).

Adresse du Jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, « Grand Jeu Euro – Phase 1 – chez Carrefour » 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Art 2 : Ce Jeu, avec obligation d’achat, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse (ci-après les « Participants ») à l’exclusion du personnel de la Société organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, ainsi que des membres de leur famille, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l’organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Art 3 : Du 11 au 24 Mai 2021 dans les Hypermarchés Carrefour ou Carrefour Drive, et du 11 au 23 Mai 2021 dans les Carrefour Market participants à l’opération, en contrepartie de l’achat d’un produit (voir liste détaillée ci-dessous), il suffit de se connecter au site club.coca-cola.fr muni du ticket de caisse, et suivre les instructions.

Liste des produits concernés :

- Coca-Cola Original ou Sans Sucres PET 6x1,75L
- Coca-Cola Light PET 1,25L ou CAN 6x33cl
- Fuze Tea Pêche Intense PET 1,75L
- Fanta PET 1,5L
- Sprite PET 1,25L ou CAN 6x33cl
- Tropicana PET 1,5L ou 6x33cl

Une seule participation par jour et par personne et un seul lot par foyer (même nom, même adresse). Un acte d’achat équivaut à une possibilité de participer à un tirage au sort.

Toute participation ne respectant pas les instructions ne sera pas prise en compte. Tout ticket non valable ou partiellement renseigné annulera la participation.

Un **premier tirage** au sort désignera les gagnants parmi les participants de l’enseigne Carrefour Hypermarchés par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- **1 package VIP pour 4 personnes d’une valeur unitaire commerciale de 4 000€ HT valable jusqu’en Juin 2022 :**

- L’organisation et frais de gestion du projet par 37Deux Voyages
- La gestion des réservations
- Le mail d’information de gain au gagnant
- Transport vers Paris en train au départ des 10 plus grandes villes de France (Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Lille, Rennes), en première classe

- 2 nuits en 3 chambres doubles standards en petit-déjeuner, au Mama Shelter East (Le + : 2 maillots de l'équipe de France de football, floqué au nom du joueur souhaité ; 2 masques de l'équipe de France ; 1 panier de confiseries à votre arrivée dans votre chambre).
- Votre activité simulation chute libre avec 2 vols par personne au Parc de La Villette
- Diner au Ciel de Paris au sommet de la Tour Montparnasse, en Menu Grand Ecran avec accord mets et vins
- Visionnage d'un match de la compétition dans un lieu exceptionnel (à définir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)
- Le transfert aller / retour hôtel-aéroport

Cette offre ne comprend pas :

- Les extras et dépenses personnelles
- Les boissons non incluses et repas non inclus dans le programme
- Les assurances
- La modification du gain en « sur mesure » de la part du gagnant
- Allongement de la validité du gain
 - **200 buts de foot d'intérieur, d'une valeur unitaire commerciale de 20€ HT.** Ce but de foot d'intérieur est pliable, fourni avec un sac de rangement.

Un **second tirage** au sort désignera les gagnants parmi les participants de l'enseigne Carrefour Market par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- **1 package VIP pour 4 personnes d'une valeur unitaire commerciale de 4 000€ HT valable jusqu'en Juin 2022 :**
 - L'organisation et frais de gestion du projet par 37Deux Voyages
 - La gestion des réservations
 - Le mail d'information de gain au gagnant
 - Transport vers Paris en train au départ des 10 plus grandes villes de France (Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Lille, Rennes), en première classe
 - 2 nuits en 3 chambres doubles standards en petit-déjeuner, au Mama Shelter East (Le + : 2 maillots de l'équipe de France de football, floqué au nom du joueur souhaité ; 2 masques de l'équipe de France ; 1 panier de confiseries à votre arrivée dans votre chambre).
 - Votre activité simulation chute libre avec 2 vols par personne au Parc de La Villette
 - Diner au Ciel de Paris au sommet de la Tour Montparnasse, en Menu Grand Ecran avec accord mets et vins
 - Visionnage d'un match de la compétition dans un lieu exceptionnel (à définir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)
 - Le transfert aller / retour hôtel-aéroport

Cette offre ne comprend pas :

- Les extras et dépenses personnelles
- Les boissons non incluses et repas non inclus dans le programme
- Les assurances
- La modification du gain en « sur mesure » de la part du gagnant
- Allongement de la validité du gain
 - **300 buts de foot d'intérieur, d'une valeur unitaire commerciale de 20€ HT.** Ce but de foot d'intérieur est pliable, fourni avec un sac de rangement.

Un **troisième tirage** au sort désignera les gagnants parmi les participants de l'enseigne Carrefour drive par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- **1 package VIP pour 4 personnes d'une valeur unitaire commerciale de 4 000€ HT valable jusqu'en Juin 2022 :**

- L'organisation et frais de gestion du projet par 37Deux Voyages
- La gestion des réservations
- Le mail d'information de gain au gagnant
- Transport vers Paris en train au départ des 10 plus grandes villes de France (Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Lille, Rennes), en première classe
- 2 nuits en 3 chambres doubles standards en petit-déjeuner, au Mama Shelter East (Le + : 2 maillots de l'équipe de France de football, floqué au nom du joueur souhaité ; 2 masques de l'équipe de France ; 1 panier de confiseries à votre arrivée dans votre chambre).
- Votre activité simulation chute libre avec 2 vols par personne au Parc de La Villette
- Diner au Ciel de Paris au sommet de la Tour Montparnasse, en Menu Grand Ecran avec accord mets et vins
- Visionnage d'un match de la compétition dans un lieu exceptionnel (à définir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)
- Le transfert aller / retour hôtel-aéroport

Cette offre ne comprend pas :

- Les extras et dépenses personnelles
- Les boissons non incluses et repas non inclus dans le programme
- Les assurances
- La modification du gain en « sur mesure » de la part du gagnant
- Allongement de la validité du gain

Les dotations seront adressées par courrier ou par email en fonction des dotations, à l'adresse postale ou l'adresse électronique indiquée par les gagnants lors de leur inscription ou au moment de la confirmation de leur gain, dans un délai maximum de 8 semaines suivant la fin du Jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu.

Art 4 : Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Art 5 : En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. La Société organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Art 6 : La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement

les gagnants du bénéfice de leur dotation. De même, elle se réserve la possibilité de modifier le contenu d'un lot en cas d'évènement indépendant de sa volonté, sans que le(s) gagnant(s) puisse(nt) prétendre à une quelconque indemnité.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

Art 7 : Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.

Art 8 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Art 9 : Le règlement pourra être adressé en écrivant avant le 24/05/2021 à l'Adresse du Jeu.

Le règlement a été déposé chez Stéphane KUBAS, Huissier de Justice associés, ayant son siège social à Orléans (45000), 1 rue des Charretiers.